

SDC

Luxxcité

Procès-verbal

25 juin 2024

Réunion du CA

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 25 juin 2024 à 19h00 au Glamm, 11950 D'Amboise à Mirabel

Présentes et Présents :

Pour la liste des présences, voir la feuille à la fin de ce document.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Yvon Lemelin, responsable du Budget et des états financiers, souhaite la plus cordiale des bienvenues aux administrateurs et administratrices présents et présentes. Après vérification du registre des présences, il est confirmé que 16 des 19 phases sont représentées, donc, le quorum est atteint à 85,22%, et la réunion est officiellement ouverte à 19:00.

2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Yvon Lemelin et René Rheault sont désignés à l'unanimité respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée, fait la lecture de l'ordre du jour qui contient un sujet principal, soit l'encadrement du comité des loisirs.

Un sujet est ajouté à l'ordre du jour, soit une correction au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 2 avril 2024.

L'ordre du jour amendé est adopté à l'unanimité.

4. Correction au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 2 avril 2024

À la Résolution 2024-03 en rapport avec le nombre maximum de personnes au Glamm, il est indiqué ce qui suit :

'Un des copropriétaires, directement concerné par ce genre de dossier au cours de sa carrière professionnelle 'à titre de juge', exprime une préoccupation sur la méthodologie utilisée pour déterminer la capacité d'accueil du Glamm, ….. '

Il faut plutôt lire 'à titre de juge administratif'. Correction bien notée.

5. Objet de la réunion

Le responsable du Budget et des états financiers tient à préciser que lors de la réunion du CA Luxxcité du 2 avril 2024 au cours de laquelle la nouvelle chef du sous-comité Loisirs a été désignée, et a présenté son programme, les modalités de fonctionnement de ce sous-comité n'ont pas été clairement définies. Depuis, le comité des loisirs a fait plusieurs demandes en rapport avec notamment :

- ✓ Le remboursement des dépenses associées aux événements organisés par le sous-comité loisirs;
- ✓ Le dépôt de $ 500 exigé avec la réservation du Glamm;
- ✓ Les mesures nécessaires qui doivent être prises pour faire respecter la quantité maximale de personnes qui peuvent être présentes simultanément au Glamm.

Pour ce qui est de la capacité du Glamm, à titre d'information, il est précisé que le service des incendies de Mirabel été approché, et ce service nous a recommandé de consulter un architecte. C'est ce qui a été fait selon ce qui a été convenu le 2 avril (Référence Résolution 2024-04 - Nombre maximum de personnes au Glamm) et le nombre maximum de personnes est établi à 56 tel qu'indiqué sur le certificat émis par l'architecte.

Le responsable du Budget et des états financiers considère que les demandes indiquées précédemment font l'objet de procédures et décisions qui ne relèvent pas du comité exécutif mais davantage des administrateurs et administratrices du SDC Luxxcité. De plus, à son avis, il s'agit d'un dossier pour lequel les copropriétaires devraient être consultés. Il y a eu un peu de confusion en rapport avec la documentation qui a été distribuée pour obtenir le point de vue des copropriétaires et il a été jugé préférable de convoquer cette réunion.

6. Groupe Facebook privé 'La communauté de Luxxcité'

L'un des intervenants tient à préciser avoir reçu plusieurs commentaires de la part des copropriétaires en rapport avec des propos qui sont publiés sur ce réseau social, et qui sont reliés à des dossiers touchant directement ou indirectement le comité des loisirs. Certains de ces propos se sont avérés, soit, erronés, soit inflammatoires, controversés ou susceptibles de créer un climat très malsain parmi nos résidents et résidentes et que des actions sont nécessaires. Il a aussi été suggéré durant la discussion que les activités sociales devraient être organisées par un 'club social' et non être sous la gouverne du SDC Luxxcité.

7. Résolution 2024-05 Sous - Comité des Loisirs

La proposition suivante est déposée :

CONSIDÉRANT *l'expérience difficile vécue à date avec ce sous-comité;*

CONSIDÉRANT *qu'il serait plus approprié que les activités sociales soient indépendantes de la structure organisationnelle du SDC Luxxcité;*

En conséquence,

Il est PROPOSÉ *par Michel Danis*

Et APPUYÉ par *Stephan Germain*

Ce qui suit :

a) D'abolir, effectif immédiatement, la Résolution 2024-02 adoptée à La réunion du Conseil d'administration du SDC Luxxcité du 2 avril 2024 désignant Madame Cathy Lemay pour combler le poste de chef du sous-comité Loisirs;

b) D'abolir le sous-comité des loisirs;

c) Lorsqu'il s'agit de réserver le Glamm pour des activités purement internes et réservées à la communauté Luxxcité, sans la présence de gens de l'extérieur, alors le dépôt de 500 $ ne sera pas exigé. Les frais administratifs de 50 $ ne seront pas exigés également. Cependant la personne qui fait la réservation devra signer un formulaire qui stipule qu'elle s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que le nombre de personnes présentes au Glamm lors de l'événement pour lequel la réservation est faite ne dépasse pas la limite légale de 56 personnes.

De plus, il sera indiqué sur le dit formulaire que la personne qui fait la réservation est tout à fait consciente et bien informée qu'elle sera tenue responsable de tous dommages qui pourraient survenir aux installations communes durant ce dit événement et/ou des frais de nettoyage découlant de l'état de la salle suite à la tenue de l'événement.

Proposition très majoritairement adoptée avec un seul vote contre.

8. Droit des locataires en rapport avec les réservations du Glamm

Un point est soulevé, à savoir, si locataires ont les mêmes privilèges que les copropriétaires en rapport avec les réservations du Glamm. Beaucoup de personnes présentes croient que oui, mais une vérification sera faite à ce sujet et le tout sera confirmé lors de notre prochaine réunion. À suivre!

7. Levée de la réunion

Les sujets à l'ordre du jour ayant été couverts, il est convenu à l'unanimité de clore la réunion à 20h:15.





René Rheault, secrétaire

Yvon Lemelin, président d'assemblée

Feuille de présence du Sdcluxxcité

Date de la réunion 25 juin 2024

Phase	Nom	% par phase	Représentant	Signature
1	Sylvie Surprenant	5,26		
2	Luc Rouleau	5,66		
3	Jacques Arbour	5,66		
4	Michel Forest	5,66		
5	René Rheault	5,98	René Rheault	
6	Yvon Lemelin	5,98		
7	Denis Lageux	5,66	Denis Lacroix	
8	Michel Danis	5,26	—	
9	Michel Gougeon	5,98	—	
10	Pascal Marcoux	5,66	Absence NON MOTIVÉ	
11	François Trudeau	5,66		ROGER TRUDEAU
12	Bertrand Martin	5,66	B. MARTIN Y. LACHANCE	
13	Robert Guertin	4,56	Absence NON MOTIVÉ	
14	Guy Samoisette	4,56	GUY SAMOISETTE	
15	Tetyana Nudha	4,56	Doris Clement	
16	Jean Charest	4,56		SUZIE BERGER
17	Véronique Papillon	4,56	absent motivé	
18	Stéphane Rioux	4,56	S	
19	Stephan Germain	4,56	SGERMAIN	
			REJEAN TURBIDE Mike Mastrovito Réal Bélair	